

Paroles de conseillers ordinaires

Vos
conseillers
ordinaires
à vos côtés

L'action des conseillers ordinaires s'articule autour des missions de santé publique confiées à l'Ordre⁽¹⁾. Pour l'ensemble des métiers de la pharmacie, les conseillers accompagnent au quotidien les confrères dans leur exercice. Au-delà, ils représentent la profession, tant au niveau local, régional, national, qu'international. Que font les conseillers ordinaires pour les confrères et la santé publique ? Témoignages.



Pierre Béguerie, président du Conseil central de la section A, représentant les pharmaciens titulaires d'officine



Covid-19 : comment accompagner les pharmaciens au quotidien ?

« L'Ordre met à la disposition des pharmaciens, confrontés à une information foisonnante et très évolutive, des décryptages directement applicables à leur pratique via des lettres électroniques, foires aux questions, messages personnalisés par métier, webconférences... Et il ne faut pas oublier le contact individuel, par téléphone ou par email : les conseillers ordinaires se rendent disponibles pour répondre à toutes les interrogations. C'est ce que nous nous efforçons de faire depuis le début de la crise ! »

Communication renforcée auprès des confrères industriels

« Pour moi, être conseiller ordinal, c'est d'abord la conviction de l'utilité de l'Ordre. Voilà pourquoi, avec mes collègues de la section B, nous avons voulu, très tôt, "recoudre" le lien avec les confrères industriels, en utilisant des moyens nouveaux : déjà dix webconférences organisées, des débats sur le vif avec les confrères et la publication de cinq hors-séries *Les essentiels de la section B*. Il nous est également primordial de faire connaître, en toute transparence, ce qui fait la force et la spécificité de notre profession, notamment avec des médias à diffusion grand public, comme LinkedIn. »



Stéphane Simon, vice-président du Conseil central de la section B, représentant les pharmaciens de l'industrie



Tableau de l'Ordre

« En tant que conseillers ordinaires, nous sommes très mobilisés, à l'écoute des confrères... mais il faut aussi que nous puissions leur transmettre aisément les informations importantes ! Nous portons auprès d'eux la nécessité d'actualiser leur inscription – adresses postales professionnelle et personnelle, portable, email... – pour qu'ils soient joignables. Cela est grandement facilité par e-POP, le portail des services de l'Ordre à destination des pharmaciens. Car l'inscription au tableau de l'Ordre est un prérequis pour l'activité professionnelle. Par exemple, un pharmacien intérimaire ne peut pas réaliser de vaccination anti-Covid-19 sans avoir déclaré son rattachement à une officine agréée. »



Françoise Amouroux, vice-présidente du Conseil central de la section D, représentant les pharmaciens adjoints d'officine et autres exercices



Philippe Godon, vice-président du Conseil central de la section C, représentant les pharmaciens de la distribution en gros



Tensions d'approvisionnement

« J'ai le sentiment de remplir pleinement mon rôle de conseiller ordinal lorsque je peux établir un pont entre les attentes des confrères et les ressources de l'ensemble de la profession. Un exemple ? Avec les conseillers ordinaires de la section B, nous travaillons actuellement à compléter les informations de Pharma-ML sur la disponibilité des médicaments en cas de rupture par deux questions simples :
- existe-t-il un générique : oui ou non ?
- existe-t-il une alternative thérapeutique : oui ou non ?

De premiers éléments de réponse à un défi qui se pose à notre profession. »



Brigitte Berthelot-Leblanc, présidente du Conseil central de la section E, représentant les pharmaciens des départements et collectivités d'outre-mer



Comment s'engager dans la Démarche Qualité à l'Officine ?

« Entrons dans la Démarche Qualité à l'Officine par la bonne porte ! Aux confrères encore hésitants, je recommande de commencer par leur autoévaluation⁽²⁾ : c'est le premier outil d'un parcours, plus simple qu'il n'y paraît et tout au long duquel conseillers ordinaires et élus des délégations locales seront à leurs côtés. Notre rôle est aussi de veiller à l'actualisation permanente des informations dont les confrères ont besoin. Nous avons ainsi mis en ligne une fiche pratique sur l'administration du vaccin anti-Covid-19. »

Missions transdisciplinaires

« Au-delà de son caractère national, l'Ordre nourrit des interactions fortes avec les organisations internationales. Par exemple, j'ai pu contribuer à une "taskforce" sur la Covid-19 initiée par la FIP⁽³⁾ dès le début de l'année 2020. Cela a permis l'élaboration de plusieurs recommandations et documents pratiques à destination des pharmaciens, notamment un guide sur les tests diagnostiques. Une illustration, parmi d'autres, des missions transdisciplinaires dont peuvent être chargés les conseillers ordinaires, au bénéfice des patients. »

En savoir plus sur le guide Covid-19 :
Evaluation of diagnostic testing methods and devices : www.fip.org/file/4871



Julien Fonsart, conseiller ordinal représentant les pharmaciens biologistes (section G) et président de la section biologie clinique de la Fédération internationale pharmaceutique



Mise en œuvre de l'adaptation des prescriptions médicales

« La pharmacie clinique est devenue une des missions majeures du pharmacien hospitalier. Dès l'arrivée du patient à l'hôpital, il s'assure, par la conciliation médicamenteuse, qu'il dispose des données de prescription justes et précises. Les pharmaciens travaillent en collaboration avec les médecins afin de définir, pendant le séjour hospitalier du patient, une stratégie médicamenteuse qu'ils pourront adapter en fonction de l'évolution de l'état physiopathologique. Lors des instructions de dossier de pharmacie à usage intérieur (PUI), les conseillers ordinaires sont d'une aide précieuse pour leurs confrères. Ils veillent à ce que les pharmaciens disposent des moyens nécessaires pour mettre en place les activités de pharmacie clinique. »



Sylvie Colomès, membre du Conseil central de la section H, représentant les pharmaciens des établissements de santé

H



Alain Marcillac, conseiller ordinal, membre du Conseil national, représentant les pharmaciens titulaires d'officine (section A)



Que faire en cas d'agression ?

« Parmi les conseillers ordinaires, des référents sécurité sont mobilisés pour porter assistance à leurs confrères victimes d'agression ou d'incivilité, quel que soit leur métier. Ils apportent leur aide dans les démarches de dépôt de plainte au commissariat ou à la gendarmerie, et peuvent faire la liaison avec les services de police. Déclarer les agressions auprès de l'Ordre est essentiel pour ne pas laisser ces actes se banaliser. Ceci permet à l'Ordre d'affiner sa connaissance du phénomène et de le porter auprès des autorités compétentes, afin de prendre des mesures appropriées. »

Pour déclarer une agression : formulaire en ligne disponible dans l'Espace pharmaciens www.ordre.pharmacien.fr

(1) Missions confiées à l'Ordre par la loi – Article L. 4231-I du code de la santé publique

(2) Démarche Qualité à l'Officine (www.demarchequalityoffice.fr)

(3) Fédération internationale pharmaceutique